

# RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE : PREMIERS COMPOSTEURS INDIVIDUELS A MARSEILLE

## Sommaire



### Composteurs en habitat pavillonnaire : Visite du jeudi 9 février 2012

#### Le compostage : l'un des axes de la politique de réduction des déchets

- Compostage individuel pour les zones pavillonnaires
- Compostage collectif en pied d'immeubles

#### Une démarche gagnant-gagnant de la collectivité et de ses habitants

- Pour les zones pavillonnaires
- Pour l'habitat collectif
- Information et évaluation

#### Annexes

- Guide du compostage

#### Contacts presse

MPM Patricia Litou Tél. 04 88 77 62 54 / 51 - Mobile : 06 32 87 51 18 - patricia.litou@marseille-provence.fr



# Réduction des déchets à la source

## Compostage individuel et collectif sur MPM

Réduire la collecte des ordures ménagères résiduelles est au cœur des objectifs que s'est fixé Marseille Provence Métropole et l'une des priorités du rapport de la commission « *Pour une politique de réduction des déchets à la source et de tri sélectif- projet 2010-2015* ». Sachant que le compostage permet de réduire de 40 kg par habitant et par an la quantité de déchets,<sup>1</sup>, la Communauté urbaine s'attache à déployer les dispositifs de compostage individuel et collectif sur son territoire. A la fin 2011, Marseille Provence Métropole avait mis en place environ mille composteurs sur quatre communes de son territoire.

### Le compostage : l'un des axes de la politique de réduction des déchets

#### ***Compostage individuel pour les zones pavillonnaires***

Afin d'évaluer au mieux l'impact de réduction des déchets par le compostage, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a d'abord identifié des zones de test en zones pavillonnaires. Les premiers composteurs ont été distribués à Septèmes-les-Vallons entre mai 2010 et mars 2011. L'équipement s'est poursuivi à Ensues-la-Redonne (entre avril et juin 2011) puis Marignane (entre juillet et octobre 2011).

C'est maintenant au tour de Marseille de bénéficier de la phase test. Cinq cent foyers volontaires sont en cours d'équipement dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Marseille et des centaines d'autres vont suivre dans les 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de Marseille au cours de l'année. Toujours en 2012, le dispositif va être étendu aux communes d'Allauch, de Plan-de-Cuques et de Châteauneuf-les-Martigues, de Gignac-la-Nerthe, De Sausset-les-Pins et de Carry-le-Rouet. L'objectif est d'atteindre un taux d'équipement de 20 % du pavillonnaire de Marseille Provence.

#### ***Compostage collectif en pied d'immeuble***

Si le dispositif de compostage concerne actuellement très majoritairement le compostage individuel pour les maisons, plusieurs sites pilotes vont être dotés de composteurs collectifs en pied d'immeuble cette année. Une convention avec le GERES a été signée à la suite du Conseil communautaire de juillet 2011 pour évaluer la mise en place de composteurs collectifs sur cinq sites de Marseille Provence Métropole. La Cité Radieuse Le Corbusier, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, a été le premier site à être doté de tels composteurs et quatre autres sites ont été identifiés à partir d'une volonté des acteurs terrain (habitants, bailleurs).

Grâce au volontarisme de ses habitants, la Cité Radieuse Le Corbusier à Marseille est devenue en octobre 2011 le premier site à être équipé de composteurs collectifs en pied d'immeuble gérés par les habitants. Huit composteurs ont été installés par Marseille Provence Métropole pour environ 80 foyers volontaires.

<sup>1</sup> Source ADEME



## Une démarche gagnant-gagnant de la Collectivité et de ses habitants

### *Pour les zones pavillonnaires*

La **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** commande, stocke et distribue aux habitants volontaires les composteurs, moyennant une participation de 10 €. Les jours de distribution, une équipe de la Communauté urbaine est mobilisée, dont des **éco-ambassadeurs** de Marseille Provence Métropole spécialement formés au compostage qui dispensent des conseils d'utilisation et remettent aux participants un guide du compostage.

**40 kg/habitant/an** de déchets en moins grâce au compostage  
**3/4** du coût du composteur pris en charge par la Communauté urbaine  
**1 000** composteurs déployés par MPM en 2011.

### *Pour l'habitat collectif (Cf. dossier de presse Le Corbusier)*

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met à disposition les **composteurs**, les **bio-seaux** et la **signalétique**. Un **éco-ambassadeur** de Marseille Provence Métropole spécialement formé au compostage a pour mission d'expliquer le fonctionnement du composteur et de guider les volontaires lors des premières semaines d'utilisation. Un **mode d'emploi** des composteurs en habitat collectif donne aux habitants les clefs pour cultiver les bons gestes et savoir quels déchets composter. Par ailleurs, des **panneaux informatifs** sont affichés sur les sites pilotes afin d'inciter le maximum d'habitants à se rendre volontaires pour utiliser le dispositif de compostage.

### *Information et évaluation*

Marseille Provence Métropole a édité un **guide du compostage** et met à disposition des volontaires au compostage une **adresse mail** pour répondre à leurs interrogations : [infocompost@marseille-provence.fr](mailto:infocompost@marseille-provence.fr)

Un peu plus d'un an après la mise en place des composteurs sur Septèmes-les-Vallons, Marseille Provence Métropole a mis en place une **enquête**, réalisée en porte à porte par les éco-ambassadeurs, afin d'obtenir un retour qualitatif et quantitatif des utilisateurs. :

-> 62% des foyers dotés ont répondu aux éco-ambassadeurs

-> 88% des habitants se servent du composteur et en sont très satisfaits.

-> **85% déclarent que leurs déchets ont diminué.**

Par ailleurs, une analyse de l'impact quantitatif du compostage sur les tonnages d'ordures ménagères est prévue dans le cadre de l'opération de compostage au Corbusier.